



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 798-8

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H1-11 AUX
DISPOSITIONS APPLICABLES DE
L'ARTICLE 20.2**

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 798 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement sur les PIIA conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'assujettir la zone H1-11 aux dispositions applicables de l'article 20.2 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet règlement a été déposé par monsieur le Maire, Michel Boudreault, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le XX ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 798-8. Ce dernier statue et ordonne :

ARTICLE 1. Le titre de l'article 20.2 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 798 est modifié de façon à se lire désormais comme suit :

Article 20.2 Objectifs et critères d'évaluation pour une intervention à l'intérieur des secteurs de valeur exceptionnelle, des secteurs de valeur intéressante, de l'ensemble urbain d'intérêt et de la zone H1-11, conformément au règlement de zonage 874.

ARTICLE 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michel Boudreault
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

PROJET

PROCÉDURE SUIVIE :

- Avis de motion donné le _____ (résolution numéro _____) ;
- Adoption du projet de règlement le _____ (résolution numéro _____) (124 L.A.U.) ;
- Transmission de la copie conforme du projet de règlement et de la résolution à l'agglomération de Montréal le _____ (124 L.A.U.) – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ NON REQUIS ;
- Publication de l'avis public à toutes les personnes intéressées par l'adoption du projet de règlement le _____ (art. 126 L.A.U.) ;
- Tenue de l'assemblée publique de consultation le XXX (125 L.A.U.) ;
- Certificat du greffier dressé le _____ et déposé à la séance du conseil du _____
- Adoption du règlement le _____ (résolution numéro _____) (135 L.A.U.)
- Transmission de la copie conforme du règlement et de la résolution à l'Agglomération le _____ (137.2 L.A.U.)
- Publication de l'avis public d'adoption du règlement le _____
- Entrée en vigueur le _____